



# L'inf-eau

## Bulletin d'information annuel

destiné aux propriétaires signataires d'ententes de conservation  
volontaire de milieux humides forestiers

### Sommaire

- Les éphémères..... p.2
- Les milieux naturels d'im-  
portance dans Lotbinière.p3
- Entente de conservation de  
l'Anse Sainte-Croix..... p.4
- Les ententes du CRECA.... p.5
- Opération Chicots..... p.6
- Consulter un spécialiste avant  
d'entreprendre des travaux p.7
- Portail AGIR Forêt-Faune..... p.8

## Mot de votre personne-ressource

Bonjour à tous, chers propriétaires de milieux humides.

C'est avec plaisir que je vous transmets la huitième édition de ce bulletin d'information qui vous est destiné, propriétaires engagés dans la conservation des richesses naturelles de notre région.

À l'été 2015, notre équipe a entrepris de poursuivre le travail du Conseil régional de l'environnement de la Chaudière-Appalaches (CRECA) visant à réaliser le suivi de milieux humides pour lesquels les propriétaires avaient signé une entente de conservation en 2000. Il s'agit donc d'une dizaine de milieux humides, principalement situés dans la MRC des Appalaches, que j'ai eu la chance de visiter afin de dresser un bilan à jour de la situation du site et des espèces qui l'occupent. Depuis les premières actions en sensibilisation réalisées par le CRECA, une quinzaine d'années se sont écoulées au cours desquelles les propriétaires se sont impliqués dans la conservation.

C'est le cas notamment de la rivière aux Pins, qui est depuis devenue une réserve naturelle, et de l'Étang Stater, où plusieurs aménagements ont été réalisés pour la faune fréquentant ce site riche.

Au cours de la prochaine année, j'espère avoir le plaisir de reprendre contact avec quelques-uns d'entre vous pour le suivi des milieux humides initialement caractérisés en 2002 et 2011 par l'Agence.

En attendant, je vous souhaite de merveilleuses observations en cet automne qui ajoutera quelques touches orangées à vos marais et tourbières. Peut-être aurez-vous la chance d'accueillir quelques canards profitant de votre plan d'eau pour faire une halte avant d'atteindre les régions où l'hiver sera moins rigoureux!

### *Bérénice Doyon*

Biologiste, responsable multiresources  
[bdoyon@arfpc.ca](mailto:bdoyon@arfpc.ca)

**Veillez prendre note que dorénavant, le bulletin *L'Inf-eau* ne sera plus distribué par la poste, mais sera disponible en ligne. Toutefois, il sera imprimé sur demande.**



## À la une

### L'éphémère, une manne éphémère!

Par Robert Morisset, ing. f., M.Sc., directeur

Il y a plusieurs années de ça – j'étais alors un jeune ingénieur forestier –, en plein milieu de la vallée de la rivière Matapédia, alors que je revenais de la Gaspésie, j'ai du faire fonctionner mes essuie-glaces de toute urgence. Pourtant, c'était une radieuse journée d'été. Une pluie, que dis-je, une attaque de je ne sais quel insecte, s'écrasait sur ma camionnette, menaçant de me faire quitter la route, puisque je ne voyais subitement plus rien. Je vous assure que les essuie-glaces ne sont que très peu efficaces quand il s'agit de nettoyer le beurrage vert et jaune que font des milliers (millions?) d'éphémères qui s'effourent sur le pare-brise : c'est dangereux, sans compter que la surprise en ajoute une couche .... de danger!!!

Tous savent que la Matapédia est une prolifique rivière, dont son roi, le saumon, exige un milieu exempt de pollution. Et voilà, c'est dit : l'état de santé d'une population d'éphémères devient un excellent indicateur de la qualité de l'habitat aquatique qu'elle occupe. En effet, comme la larve de l'insecte respire par des branchies, elle est particulièrement fragile à la pollution de type organique, ou à l'élévation de la température de l'eau, qui diminuent la teneur en oxygène dissous.

Ce groupe d'insectes constitue un important maillon de la chaîne alimentaire dans les écosystèmes d'eau douce. Les éphémères se situent entre les producteurs (les végétaux) et les consommateurs secondaires (en particulier les poissons). Les larves sont mangées par d'autres insectes aquatiques, des sangsues, des écrevisses et des amphibiens. Libellules, oiseaux et chauves-souris se régalaient des adultes.

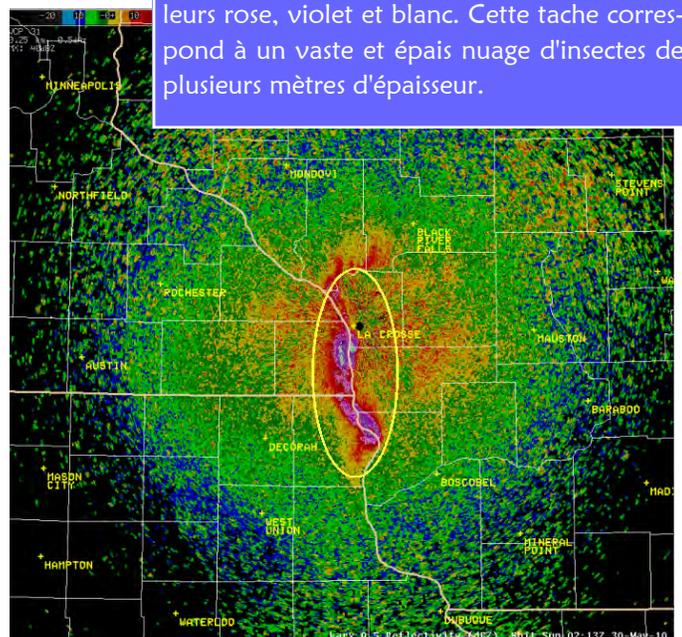
Selon les espèces, les éphémères, pour la plupart blanchâtres ou jaunâtres, mesurent de 2 à 18 mm, sans compter les antennes et les filaments caudaux. Les pièces buccales des adultes sont atrophiées de sorte qu'ils ne se nourrissent pas, ne piquent pas et ne sont pas dangereux pour l'humain (tant qu'ils ne causent pas d'accidents routiers en s'écrasant dans le pare-brise des automobilistes!). Les ailes membraneuses et très nervurées sont relevées à la verticale au repos, ce qui est une caractéristique archaïque. L'abdomen se termine par deux ou trois longs filaments qui jouent un rôle tactile, stabilisent le vol et, avec les ailes, servent à ralentir la chute lors de la danse nuptiale.



Selon l'espèce, la larve, aussi appelée nymphe ou naïade, subit entre 12 et 20 mues et met d'une à trois années pour atteindre son plein développement. Entre les mois de mai et juillet, suivant l'espèce, la larve monte à la surface de l'eau et mue. Fait unique chez l'éphémère, la phase adulte est constituée de deux stades. Un insecte terne aux ailes frangées de poils apparaît : c'est le subimago, ou préadulte. Il s'envole pour se poser sur la végétation avoisinante. Une vingtaine d'heures plus tard, une dernière mue, la mue imaginale, fait apparaître le véritable adulte, ou imago. Sa vie, qui ne dure alors que quelques heures à quelques jours, est destinée essentiellement à l'accouplement et à la ponte.

Après une copulation en plein vol, la femelle dépose plusieurs centaines d'oeufs à la surface de l'eau. Les oeufs coulent et se fixent au fond. Le développement embryonnaire dure habituellement quelques semaines, mais il peut être interrompu par un repos hivernal ou diapause. Les mâles meurent après l'accouplement et les femelles après la ponte. C'est par milliard, en un très court laps de temps, que les éphémères se reproduisent, créant ainsi ce qu'on appelle la manne, qui ne dure, souvent, que d'un soleil à l'autre.

Image issue d'un radar météorologique montrant l'émergence des éphémères à 21 h 13, en mai 2010, au sud de la région de La Crosse, au Wisconsin. Les échos radars matérialisent le nuage d'insectes apparaissant en couleurs rose, violet et blanc. Cette tache correspond à un vaste et épais nuage d'insectes de plusieurs mètres d'épaisseur.



## À la une (suite)

Au Québec, la majorité des mouches artificielles utilisées par les pêcheurs imitent des éphémères. Les moucheurs fabriquent ces leurres de façon à copier l'insecte à divers stades de son développement, suivant ainsi le rythme de la nature. Ils n'ont que l'embaras du choix, car on compte plus de 150 espèces d'éphémères au Québec, 600 en Amérique du Nord et 3 000 dans le monde.

Sources :

[http://www.maxisciences.com/%E9ph%E9m%E8re/des-millions-d-039-ephemeres-envahissent-une-ville-americaine\\_art33127.html](http://www.maxisciences.com/%E9ph%E9m%E8re/des-millions-d-039-ephemeres-envahissent-une-ville-americaine_art33127.html)

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Ephemeroptera>

<http://aramel.free.fr/INSECTES7.shtml#ancre14>

<http://espacepourlavie.ca/insectes-arthropodes/ephemeres>

<http://www.insectesjardins.com/Ephemeroptera.htm>

## Lotbinière, une région détenant une forte proportion de milieux naturels d'importance et d'intérêt pour la conservation dans la plaine du Saint-Laurent

Par Marie-Andrée Boisvert, biologiste, M.Sc., directrice générale de l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne



Canards Illimités 2008

Des études réalisées à l'échelle de la vallée du Saint-Laurent et de la région de Chaudière-Appalaches identifient le secteur de Lotbinière comme détenant une forte proportion de milieux naturels d'importance et d'intérêt pour la conservation. En effet, on y retrouve plusieurs habitats d'intérêt écologique et faunique, dont les rives de la rivière du Chêne et de ses tributaires ainsi que d'importants milieux humides et tourbeux. À cet effet, un récent document de planification de conservation dans le secteur de Lotbinière et du Centre-du-Québec, produit par Conservation de la nature Canada, a identifié des sites prioritaires pour lesquels des efforts de conservation pourraient être effectués. Plus d'une vingtaine de sites ont été identifiés dans le secteur de Lotbinière. Parmi ces sites, on retrouve entre autres, ceux des tourbières de Saint-Édouard et d'Issoudun. De tenure privée, ces deux grandes tourbières ombrotrophes sont situées dans une trame fortement agricole. On y retrouve une grande diversité d'espèces dont certaines sont menacées au Québec. Plusieurs propriétaires de ces immenses milieux ont d'ailleurs été sensibilisés par l'Agence Chaudière et des efforts en conservation sont volontairement entrepris.

Les terres publiques de la Seigneurie Joly apparaissent également comme un site d'intérêt puisqu'il s'agit d'un des rares massifs forestiers de cette superficie (16 300 ha) dans les basses terres du Saint-Laurent.

Dans le cadre de ce travail, **Conservation de la nature Canada** a aussi dressé un plan d'action détaillé qui permet de guider et coordonner les démarches de conservation à entreprendre dans le secteur de Lotbinière.

### **Des options pour la conservation existent, même en territoire privé...**

La tenure fortement privée du territoire dans la région de Lotbinière et l'utilisation urbaine, agricole et agroforestière des milieux naturels complique la mise en place de mesures de conservation. Malgré tout, il demeure possible de développer un réseau de milieux naturels protégés dans la région, car il existe plusieurs mécanismes de conservation pouvant s'adapter aux besoins des propriétaires privés. Pour en savoir plus sur les options de conservation en milieu privé,



Tourbière Issoudun

vous pouvez consulter le site Internet du **Réseau de milieux naturels protégés** (<http://www.rmnat.org/>) ou communiquer avec vos organismes locaux de conservation.

***La préservation du patrimoine naturel, c'est l'affaire de tous : la mise en oeuvre d'actions en ce sens bénéficie à toute la collectivité.***

## Témoignage de propriétaires

### Entente de conservation volontaire de l'Anse de Sainte-Croix

#### **Après avoir signé l'entente de conservation volontaire de l'Anse de Sainte-Croix, la municipalité lui fait faire du chemin...**

Par Jean-Pierre Ducruc, maire suppléant de Sainte-Croix et VP de l'OBV du Chêne

En mars 2012, la municipalité de Sainte-Croix signait une entente de conservation volontaire avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière portant sur le marécage de l'Anse de Sainte-Croix. Cette entente concrétisait la majesté du site et sa grande diversité écologique. Elle sera aussi le point de départ d'une démarche soutenue du Conseil municipal à l'égard des milieux naturels de la municipalité.

Le Fleuve borde la façade nord de la municipalité sur près de 20 km. La perspective visuelle qu'en offre la falaise d'une hauteur de plus de 50 m constitue un attrait majeur autant



pour les résidents que pour les gens de passage.

Le marais à scirpe d'Amérique attire son lot d'oies des neiges et de bernaches du Canada lors de leur migration, mais héberge aussi, à longueur d'année, une faune ailée aquatique très diversifiée de canards, hérons, aigrettes, etc. Depuis quelques années, une population de **pygargues** s'est sédentarisée dans la falaise. Il ne se passe pas une journée sans que l'on puisse observer de nombreux spécimens de cet oiseau magnifique. Parmi la végétation du marais se cachent aussi deux plantes rares, le *Gentianopsis* élancé variété de Victorin et la vergerette de Provancher.

Au pied de la falaise se retrouve un des rares vestiges de la forêt riparienne du Saint-Laurent dans laquelle dominant d'imposants saules et peupliers, mais surtout des peuplements purs de frênes de Pennsylvanie à l'abri desquels fleurissent quelques pieds du **lys du Canada**.



Le sous-bois est densément fourni en toutes espèces de fougères comme la Matteucie fougère à l'autruche, les Osmondes, l'Onoclée, etc. Pour rajouter à cette diversité végétale, soulignons la présence de nombreux noyers cendrés dans la falaise.

En plus de toutes ces qualités naturelles, le secteur est aussi porteur d'une grande valeur historique : c'est là, sur la terrasse inférieure, que débuta la colonisation de Sainte-Croix. En 1694 y fut érigée la première église dont l'emplacement est aujourd'hui symbolisé par une croix souvenir.

La signature de l'entente éveilla donc l'intérêt du Conseil municipal pour les milieux naturels et l'apport qu'ils peuvent avoir, non seulement pour la qualité du milieu de vie communautaire, mais aussi pour l'image de marque de la Municipalité. Elle déclencha une série d'actions concentrées, dans un premier temps, sur les milieux naturels du périmètre urbain, actions qui se poursuivent aujourd'hui.

Ce fut d'abord un inventaire détaillé de ces milieux : plus de 100 stations avec descriptions du sol et de la végétation. Puis une évaluation de leur valeur écologique. Rapports techniques et divers diaporamas illustrant le travail réalisé sont accessibles sur le site internet de la municipalité.



## Témoignage de propriétaires (suite)

Durant l'été 2015, en collaboration avec l'OBV de la zone du Chêne, une équipe prépare un plan de gestion des milieux naturels du périmètre urbain qui sera proposé au Conseil municipal au mois d'août. Ce plan de gestion précisera la mise en valeur des milieux naturels prévue dans la planification stratégique 2015-2020 de la municipalité. L'idée maîtresse derrière cette démarche est, en premier lieu, d'améliorer la qualité de vie des citoyens par la découverte des beautés du milieu naturel par l'activité physique en développant un réseau de sentiers de marche parsemé de points d'observation et de panneaux interprétatifs.



En deuxième lieu, le plan de gestion des milieux naturels contribuera à l'image de marque que la municipalité tient à promouvoir pour attirer de nouveaux résidents, gage de survie de la communauté.

Les petites municipalités comme Sainte-Croix disposent rarement de personnel technique pour valoriser les attraits naturels de leur milieu de vie et encore moins pour les mettre en valeur. Il leur faut être à l'affût de toute opportunité comme celle offerte par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. Par la suite, la population de Sainte-Croix bénéficiera de sentiers de marche parsemés de panneaux interprétatifs décrivant la richesse et la contribution au bien-être des espaces naturels du périmètre urbain.

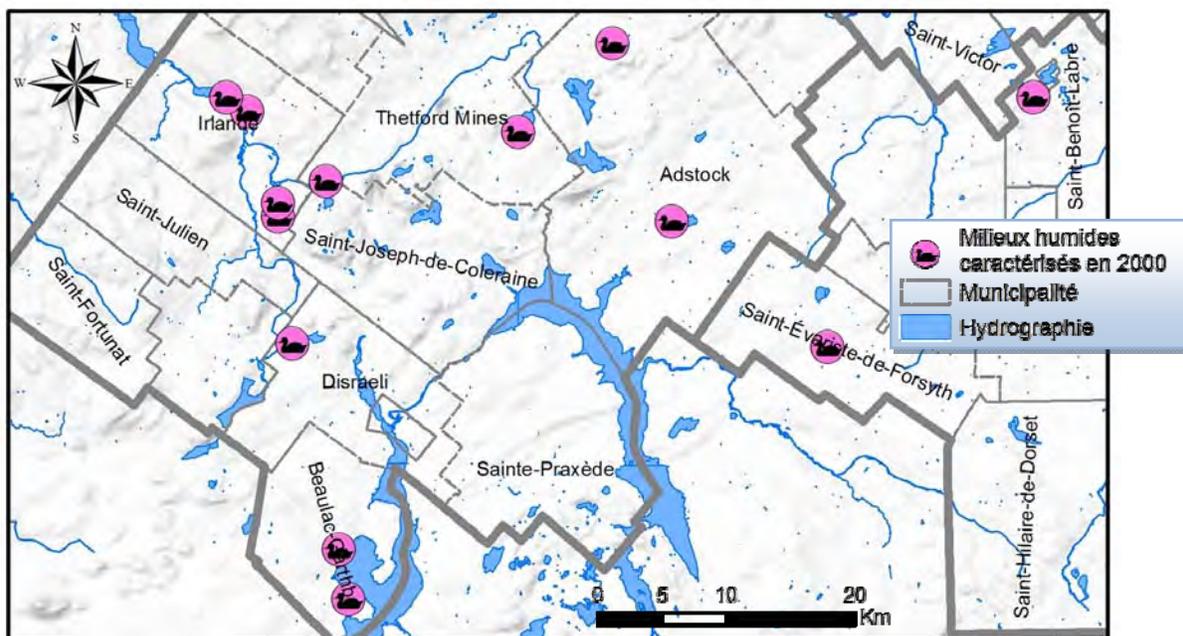


## Le CRECA a réalisé les premières ententes en Chaudière-Appalaches

### L'Agence s'y intéresse!

Les petits canards regroupés sur cette carte ont tous un point en commun: ils représentent la plupart des milieux humides du territoire qui ont été caractérisés par le CRECA en 2000. À l'été 2015, ces milieux ont été visités par l'Agence Chau-

dière, qui a pu constater qu'après 15 ans, tous ont conservé leur intégrité et leur beauté naturelle. Grâce aux propriétaires engagés, ces milieux continueront vraisemblablement à assurer leur rôle écologique pour de nombreuses années!



## Projet en cours

### Opération Chicots

#### **Recherche de gros chicots pour le martinet ramoneur**

Par Yong Lang et Geneviève Perreault, biologistes, M.Sc., Regroupement QuébecOiseaux

De nos jours, il est rare de trouver en milieu forestier de gros chicots, ces arbres morts ou moribonds encore debout. Les chicots, surtout ceux de grande taille, sont particulièrement importants puisqu'ils représentent un habitat adéquat pour une vaste gamme d'organismes. Ces arbres, qui ont une forte valeur écologique, sont naturellement peu abondants en plus d'être souvent ciblés par la récolte. Leur rarefaction est probablement due à la méconnaissance du rôle joué par les chicots dans l'environnement et en l'absence de directives relatives à leur conservation.

Les chicots remplissent essentiellement trois fonctions pour la faune : l'alimentation, la nidification et le repos. D'abord convoités par les insectes, les chicots se transforment en garde-manger pour les pics qui y creuseront aussi des cavités pour nicher et se reposer. Ces mêmes cavités seront ensuite utilisées par des utilisateurs secondaires, tels les mésanges, les sittelles, les canards, les hiboux, les polatouches, les chauves-souris, et d'autres espèces cavicoles. Plusieurs études ont démontré que l'abondance de chicots et de cavités naturelles était un facteur limitant pour certaines populations d'oiseaux. Le maintien d'une densité suffisante de chicots de différents stades de détérioration est donc essentiel pour assurer la conservation des espèces qui en dépendent.



#### **Des chicots pour le martinet ramoneur**

Le martinet ramoneur, petit oiseau noirâtre semblable à une hirondelle, est une espèce menacée selon la *Loi sur les espèces en péril* au Canada. Autrefois, le martinet utilisait les gros chicots de plus de 50 cm de diamètre pour la nidification et le repos. Ses pattes courtes ne lui permettent pas de se percher sur les branches, alors il est constamment en vol, à la recherche d'insectes pour s'alimenter. Il est nécessaire pour l'espèce d'avoir accès à des chicots dont la cavité est suffisamment large pour laisser l'oiseau y pénétrer en vol et s'agripper sur la paroi verticale.

Or, ces cavités en milieu naturel sont extrêmement rares. C'est pourquoi l'espèce utilise actuellement les cheminées en maçonnerie (en briques et en pierres) en guise de site de repos et de nidification. Toutefois, la pose de chapeau pour éviter la dégradation des cheminées et la fermeture de celles qui ne sont plus utilisées di-



À l'heure actuelle, cinq indices de nidification du

martinet ramoneur en milieu forestier sont documentés dans la banque de données sur les populations d'oiseaux en péril (SOS-POP). De ces mentions, deux se trouvent dans la région de Chaudière-Appalaches. C'est pourquoi votre collaboration est primordiale!

minuent dras-tiquement le nombre de sites pouvant être occupés par l'espèce. En effet, avec le passage à l'électricité, les foyers et les cheminées deviennent graduellement désuets. La perte de sites de reproduction et

de nidification étant une des menaces pesant sur l'espèce, il est donc impératif de permettre un retour du martinet ramoneur en milieu naturel.

En 2014, le Regroupement QuébecOiseaux a lancé la campagne « Opération Chicots », visant à repérer les gros chicots (diamètre de plus de 50 cm) qui pourraient convenir pour le martinet ramoneur. En plus de répertorier les arbres morts ou moribonds de grande taille, cette campagne nous permettra d'en apprendre davantage sur l'habitat du martinet en milieu naturel et de mieux cibler les interventions de conservation en milieu forestier. Il suffit de noter certaines caractéristiques du chicot (hauteur, diamètre, type d'essence, arbre creux, type de cavité lorsque présente) et d'y associer une coordonnée géographique.

#### **Pour plus de détails, ou pour participer :**

Page web : [www.quebecoiseaux.org/operationchicots](http://www.quebecoiseaux.org/operationchicots)

Adresse courriel : [operationchicots@quebecoiseaux.org](mailto:operationchicots@quebecoiseaux.org)

Téléphone : 514 252-3190, poste 4

**Ce projet est rendu possible grâce au financement du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril d'Environnement Canada et du programme Découvrir les habitats fauniques de la Fondation de la faune du Québec.**

## Sujets d'actualité

### Consulter un spécialiste avant d'entreprendre des travaux en bordure d'un cours d'eau ou d'un milieu humide

#### Un choix judicieux

Par Pascale Forget, biologiste \*

Il existe de nombreuses lois et règlements qui limitent les interventions qui peuvent être réalisées dans les milieux humides et les milieux environnant un cours d'eau. Pour un propriétaire, une entreprise, et même souvent pour une municipalité, il peut être extrêmement difficile de se démêler parmi toutes les contraintes et particularités associées aux milieux humides et riverains.

Avec la nouvelle **Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique** (2012, chapitre 14), qui est venue renforcer la mise en application de la **Loi sur la qualité de l'environnement** (L.R.Q., chapitre Q-2), il arrive de plus en plus fréquemment que des individus achètent un milieu forestier qu'ils ne pourront pas exploiter, car considéré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) comme un marécage forestier, par exemple.

En effet, selon la Loi sur l'environnement, toute personne, que ce soit une municipalité, une entreprise ou un citoyen, qui entreprend des travaux dans un milieu humide sans avoir au préalable obtenu une autorisation du MDDELCC, contrevient à la loi et peut se voir contraint d'arrêter immédiatement ses travaux.

Mais la Loi sur l'environnement, bien que fondamentale, n'est pas le seul système réglementaire qui encadre les aménagements en milieux humides et riverains. Si votre cours d'eau ou même votre canal de drainage abrite des poissons, il est très probablement soumis à la **Loi sur les pêches** de Pêches et Océans Canada. Si votre milieu abrite une plante ou un animal menacé, il peut aussi être soumis à la **Loi sur les espèces en péril** d'Environnement Canada.

Pour compliquer le tout, les rives des cours d'eau sont toujours protégées par une réglementation municipale. De fait, la distance où la récolte de bois est restreinte en bordure des cours d'eau peut varier d'un terrain à un autre, dépendamment de la municipalité dans laquelle il se trouve.

Beaucoup de citoyens se sentent opprimés par l'accumulation des règles qui régissent les aménagements en milieux humides et riverains. Mais il faut comprendre que ces règlements n'ont pas été instaurés sans raison.

Il a été établi, hors de tout doute, que la destruction des milieux humides dans le monde a fortement contribué à l'**augmentation des problèmes d'inondations** et de **sécheresse**, des problèmes d'**érosion** en bordure des cours d'eau et des océans, d'**eutrophisation** des lacs, d'apparition des **algues bleu vert** et de **contamination des eaux potables**. La valeur économique que représentent tous les services écologiques garantis par les milieux humides peut, de nos jours, être chiffrée.

Ce sont ainsi les impôts de tout un chacun, en fin de compte, qui sont épargnés lorsque chaque individu assure de respecter les lois et règlements en vigueur pour la protection des milieux humides et riverains sur sa propriété. Sans oublier que de vérifier la présence d'un milieu humide ou d'une plaine inondable avant d'entreprendre des travaux en plantations, par exemple, pourrait permettre d'épargner des investissements potentiellement à perte!

Dans ces circonstances, on comprend bien la pertinence de se référer à un professionnel en aménagement forestier ou un biologiste avant d'entreprendre des travaux en bordure d'un cours d'eau, d'un milieu humide, ou avant même d'acheter une propriété qui semble présenter une accumulation occasionnelle ou régulière d'eau.

Une petite visite peut vous épargner bien des tracas et vous assurer, au final, d'être en conformité avec tous les règlements en vigueur. Elle permettra également d'évaluer les meilleures options pour vous et aussi pour le maintien de la qualité de l'eau et de la biodiversité de notre région!

\* Pascale Forget est consultante pour

**ARBOSILVA**  
INGENIEUR FORESTIER  
418-281-0716



La présence d'eau après un faible creusage ou de mouchetures dans le sol devrait vous mettre la puce à l'oreille.

## **Le Portail AGJR Forêt-Faune**

### **Un outil qui s'appuie sur l'approche de gestion par bassin versant**

En forêt privée, la planification forestière est généralement ponctuelle, c'est-à-dire réalisée lot par lot. Bien qu'une vision globale des écosystèmes forestiers et des domaines vitaux essentiels à la faune soit fortement souhaitable, ce niveau d'intégration est rarement accessible à l'aménagiste forestier.

Afin de faciliter l'ouverture à cette perspective, autant au propriétaire forestier qu'à l'aménagiste professionnel, l'Agence a développé le **Portail AGIR Forêt-Faune** qui s'appuie sur l'approche de gestion par bassin versant.

C'est ainsi que vous trouverez dans le **Portail AGIR Forêt-Faune**:

- ◇ La possibilité, pour l'aménagiste professionnel, d'obtenir un rapport détaillé brochant un tableau des éléments d'intérêt présents sur un lot. Le rapport propose aussi des recommandations d'aménagement pertinentes selon ces mêmes éléments.
- ◇ Une interprétation de la réglementation propre à la forêt privée et pertinente au lot.

- ◇ Des fiches techniques, sur un grand nombre de sujets en lien avec l'aménagement forestier intégré.

Nous vous invitons à découvrir les multiples informations qui s'offrent à vous pour favoriser une gestion mieux concertée du territoire forestier où simplement pour en connaître davantage sur votre propriété boisée.

Pour ce faire, allez sur le site Internet de l'Agence au [www.arfpc.ca](http://www.arfpc.ca), puis cliquez sur l'icône du portail qui est reproduit ci-contre.



### **Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière**

Édifice Appalaches, 3<sup>e</sup> étage  
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302  
Thetford Mines (Québec)  
G6G 6K2  
Téléphone : 418-335-1112  
Télécopieur : 418-335-1108

Visitez notre site!

[www.arfpc.ca](http://www.arfpc.ca)



### *QUI SOMMES-NOUS?*

Issue du Sommet sur la forêt privée en 1995, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, organisme à but non lucratif, s'est vue attribuer le mandat d'orienter et de développer la mise en valeur de son territoire en Chaudière, et ce, dans une perspective d'aménagement durable.

Le territoire couvert par l'Agence totalise une superficie de 7 478 km<sup>2</sup> et comprend les forêts privées des MRC suivantes : Les Appalaches, Beauce-Sartigan, Lotbinière, La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche.



Équipe de l'Agence Chaudière

L'Agence remercie son partenaire financier sans qui ce projet n'aurait pu avoir lieu :

